

BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



REUNION DU 15 SEPTEMBRE 2015

DECISION

Numéro 15 – 08 – 057

Décision 2 : L'attribution du marché de maintenance des installations de chauffage, ventilation mécanique, et rafraîchissement du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire.

Le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 7 septembre 2015, s'est réuni le 15 septembre 2015 à partir de 9 heures 15 au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Le quorum de l'assemblée était atteint (4 membres présents sur un total de 5 administrateurs).

Étaient présents : Madame Marianne Darfeuille (Vice-présidente) ; Georges Dru (Vice-président) ; Claude Giraud (Vice-président) ; Bernard Philibert (Président).

Était excusé : Monsieur Claude Liogier (membre du bureau).

Exposé du rapport effectué par le Président :

Ce marché a été lancé selon la procédure d'Appel d'offres ouvert. Il a fait l'objet d'une publicité sur les sites du JOUE, du BOAMP, du SDIS de la Loire et de la plateforme de dématérialisation « www.achatpublic.com ».

Les prestations du marché comprennent la maintenance préventive et corrective des installations de chauffage, ventilation mécanique, et rafraîchissement du Centre départemental d'incendie et de secours de Saint-Etienne et des Centres d'incendie et de secours du département.

Les prestations donnent lieu à un marché à bons de commande avec un minimum correspondant au montant global et forfaitaire de la maintenance préventive et sans maximum, en application de l'article 77 du code des marchés publics.

La durée du marché est de 10 mois à compter du 1^{er} novembre 2015, reconductible de manière tacite 3 fois, pour une période d'un an.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

- La valeur technique : 60 points,
- Le prix : 40 points

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 15 septembre 2015 afin de procéder à l'attribution de ce marché.

**Vu le rapport présenté par le Président,
le Bureau prend la décision suivante :**

Article 1 : Le Bureau du Conseil d'administration confirme le choix de la commission d'appel d'offres réunie le 15 septembre 2015 relatif à l'attribution du marché de maintenance des installations de chauffage, ventilation mécanique, et rafraîchissement du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire en Rue comme suit :

Lots	Société retenue	Adresse
Lot 1 : Maintenance des installations du CDIS (Saint Etienne)	E2S	10 H Rue de la Productique BP 705 42950 Saint Etienne Cédex 9
Lot 2 : Maintenance des installations des CIS du SDIS 42	E2S	

Article 2 : Le Président est autorisé à signer toutes les pièces du marché.

Décision adoptée à l'unanimité.

Le Président du Conseil d'administration
du Service départemental d'incendie
et de secours de la Loire



Bernard PHILIBERT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-284210242-20150915-15-08-057-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/09/2015

Publication : 24/09/2015

